



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 95858

Texte de la question

M. Pierre Moscovici attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, chargé de la fonction publique, sur les difficultés des personnes handicapées eu égard aux modalités de recrutement dans la fonction publique. Pour ces publics, il existe aujourd'hui des aménagements aux concours d'entrée leur permettant notamment d'obtenir certaines facilités dans le cadre des épreuves, et notamment un temps supplémentaire. Toutefois, il n'existe pas de grille d'évaluation différenciée permettant une véritable adaptation de l'épreuve aux spécificités du handicap du candidat. Ainsi, à titre d'exemple, malgré le succès aux épreuves écrites, les candidatures de personnes atteintes d'un handicap compliquant l'expression orale sont systématiquement écartées lors des épreuves orales. Au vu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir l'informer des intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Moscovici](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95858

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13459

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)